

ANNEE 2019

Délibération n°

20190068

SEANCE PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2019

Date de convocation : 06/12/2019

Date d'affichage : 16/12/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	15
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	17

Vote : 17
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 décembre 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY,

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Mme Emmanuelle DALLET, Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. Pierre SORHAITS), M. Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°5 : Approbation du rapport de la Commission
Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Du 25 novembre 2019**

Rapporteur : Monsieur Claude YAOUANC

Par délibération du 4 février 2017, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pays Basque a décidé la création d'une commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), entre la Communauté d'agglomération et les communes membres.

Cette commission est notamment chargée de :

- Procéder à l'évaluation des transferts de charges et des recettes financières transférées à la communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la communauté d'agglomération ;
- Etablir un rapport qui sera soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire dans le cadre de la fixation des attributions de compensation (AC).

Aussi, suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 25 novembre dernier, les communes membres ont été destinataires du rapport établi par cette commission concernant l'évaluation de nouveaux transferts de charges.

Chaque commune membre est donc invitée à approuver ce rapport par délibération du Conseil Municipal, dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 4 février 2017, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 15 mars 2019 actualisant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport établi par la CLECT du 25 novembre 2019 relatif aux évaluations de transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 25 novembre 2019 tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2019